

**MINISTRE DE LA POPULATION
ET DES SOLIDARITES**

DECRET N°2026-1074
abrogeant le Décret n°2024-320 du 21 février 2024
portant nomination du Directeur de l'Adoption Malagasy du
Ministère de la Population et des Solidarités

LE PRESIDENT DE LA REFONDATION DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution ;

Vu la décision n°10-HCC/D3 du 14 octobre 2025 accordant à l'autorité militaire compétente, représentée par le Colonel RANDRIANIRINA Michaël, l'exercice des fonctions de Chef de l'Etat ;

Vu l'Ordonnance N° 93-027 du 13 Mai 1993, relative à la réglementation des Hauts Emplois de l'Etat et les textes subséquents,

Vu le décret N° 93.842 du 16 Novembre 1993, portant modification des tableaux I et II annexés au décret N°76-132 du 31 Mars 1976 portant réglementation des Hauts Emplois de l'Etat et les textes subséquents,

Vu le décret n°2026-776 du 15 mars 2026 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n°2026-777 du 25 mars 2026 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n°2025-1591 du 08 décembre 2025 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2024-064 du 23 janvier 2024 fixant les missions et attributions du Ministre de la Population et des Solidarités ainsi que l'organisation générale de son Ministère ;

Sur proposition du Ministre de la Population et des Solidarités,

En Conseil des Ministres,

D E C R E T E :

Article premier.- Sont et demeurent abrogées toutes les dispositions du décret n° 2024-320 du 21 Février 2024 portant nomination du Directeur de l'Adoption Malagasy du Ministère de la Population et des Solidarités.

Article 2.- En raison de l'urgence et conformément aux dispositions des articles 4 et 6 alinéa 2 de l'ordonnance N°62-041 du 19 septembre 1962 relative aux dispositions générales de droit interne et de droit international privé, le présent décret entre immédiatement en vigueur dès qu'il a reçu une publication par voie radiodiffusée ou télévisée, indépendamment de son insertion au Journal Officiel de la République.

Article 3.- Le Ministre de la Population et des Solidarités, le Ministre de l'Economie et des Finances, le Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Fonction Publique, le Ministre de la Communication et de la Culture sont chargés, chacun en ce qui concerne de l'exécution du présent Décret qui sera, publié au Journal Officiel de la République.

Fait à Antananarivo, le 23 avril 2026

Michaël RANDRIANIRINA

Par le Président de la Refondation
de la République, Chef de l'Etat,

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Mamitiana Jeannot Ruffin RAJAONARISON

Le Ministre de la Population et des Solidarités,

Voahanginirina Cathia RAKOTONIAINA

Le Ministre du Travail, de l'Emploi, de la
Fonction Publique,

Franconio Mac DENIS

Le Ministre de l'Economie et des Finances,

Herinjatovo Aimé RAMIARISON

Le Ministre de la Communication
et de la Culture.

**Ogascar Fenosoa
MANDRINDRARIVONY**